

SÉANCE DU JEUDI 22 MAI 2008

L'an deux mil huit, le vingt deux Mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 14 Mai 2008, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GEORGES, Maire.

Etaient Présents : Mmes et MM. J. GEORGES, M. RENAUT, B. CHIORINO, G. PASTEAU, M. LE COQ, B. MARTIN, D. PASTEAU, S. GRAFFIN, A. CHANROUX, R. ROUSSEAU, L. MARTIN, A. GALLOUX, F. BLIN, C. BOYER, P. RIBAUT, C. PAULIN, C. ALLAIN, A. POTEL, J. DESBORDES, M. DAVID, J. STRÉE, M. ROTTIER, C. LANGOULANT, M. BLOTTIÈRE, G. AUGER, A. DE ST RIQUIER

Excusés et Représentés : Mmes DUPREY, MESNEL, SARRAMIAC

<u>Pouvoirs</u> :	Mme DUPREY	à	M. CHANROUX
	Mme MESNEL	à	Mme RENAUT
	Mme SARRAMIAC	à	Mme GALLOUX

Madame GALLOUX Anne a été désignée secrétaire de séance.

Observations sur le compte-rendu de la séance du 7 Avril 2008 :

- **Point n° 10** – Centre Communal d'Action Sociale
M. DESBORDES demande de rectifier le nom de la liste qui a obtenu 3 voix – 1 siège. Il s'agit de la liste « Rassembler pour Changé » (M. BLOTTIÈRE) et non la liste « d'Union Communale ». Le siège a bien été attribué à la liste « Rassembler pour Changé » : Mme AUGER
- **Point n° 9** : Jumelage : Election des membres de droit :
M. BLOTTIÈRE demande de mentionner que M. DE ST RIQUIER a obtenu 4 voix – non élu.

Ces remarques étant prises en compte, le compte-rendu de la séance du 7 Avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Communauté de Communes : désignation des membres de la Commission d'Evaluation des charges transférées
- Sinistre de la Birmanie : subvention exceptionnelle
- Création de trois emplois occasionnels
- Désignation d'un délégué à la Défense.

Adopté à l'unanimité.

1°) COMMISSIONS COMMUNALES : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA LISTE D'UNION COMMUNALE (J. DESBORDES) :

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, un poste avait été réservé à la Liste d'Union Communale dans chaque commission communale. Cette liste propose de nommer les membres suivants :

- **Vie locale, Cadre de Vie, Associations Sportives** : C. LANGOULANT

- **Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires** : J. STRÉE
- **Social, Emploi, C.C.A.S.** : J. DESBORDES
- **Environnement, Maîtrise de l'énergie** : M. DAVID
- **Bâtiments, Voirie, Assainissement, Cimetière** : J. DESBORDES
- **Développement Economique, PLU, Urbanisme, Intercommunalité** : C. LANGOULANT
- **Finances et Nouvelles Technologies** : M. ROTTIER
- **Communication, Animation** : M. DAVID

Adopté à l'unanimité.

2°) MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

La Commune de Changé est membre de la Mission Locale de l'Agglomération Mancelle. Suite aux dernières élections municipales, elle doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Monsieur le Maire propose de désigner :

Titulaires : G. PASTEAU, A. CHANROUX

Suppléants : M. RENAUT, D. PASTEAU

Adopté par 25 voix et 4 abstentions.

3°) COMITÉ DE JUMELAGE : NOUVELLE ELECTION DES MEMBRES DE DROIT :

8 représentants du Conseil Municipal ont été élus lors de la précédente réunion de conseil, conformément aux statuts du Comité de Jumelage en vigueur à cette date.

Des statuts modificatifs avaient été votés en Janvier 2004 mais ils n'avaient pas été déposés en Préfecture, ce qui a été fait dernièrement. Ces nouveaux statuts prévoient que sont membres de droit le Maire et 5 conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose donc de réélire des conseillers municipaux membres de droit afin d'être en conformité avec les nouveaux statuts.

Il soumet les candidats suivants :

S. GRAFFIN, L. MARTIN, A. GALLOUX, F. BLIN, M. DAVID.

L'élection a lieu à bulletin secret.

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs : 3

Exprimés : 26

Ont obtenus :

S. GRAFFIN : 26 voix – Elu

L. MARTIN : 26 voix - Elue

A. GALLOUX : 26 voix - Elue

F. BLIN : 26 voix - Elu
M. DAVID : 26 voix - Elue

4°) CRÉATION DE COMITÉS CONSULTATIFS :

Monsieur le Maire rappelle que l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Locales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées **exclusivement** de conseillers municipaux.

L'Article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut créer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Commune. Ces Comités Consultatifs comprenant des membres du Conseil Municipal peuvent y associer des représentants des habitants de la Commune et notamment leurs associations. Ils sont librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. La durée ne peut excéder celle du mandat.

Afin de respecter la législation en vigueur à ce sujet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ce principe.

Adopté à l'unanimité.

5°) CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF CONCERNANT L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE :

L'Article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut créer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces Comités Consultatifs comprenant des membres du Conseil Municipal peuvent y associer des représentants des habitants de la Commune et notamment leurs associations. Ils sont librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. La durée ne peut excéder celle du mandat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Article L. 2143-2,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'instituer un Comité Consultatif concernant l'habitat des gens du voyage.
2. De fixer sa composition à 6 membres du Conseil Municipal (4 de la majorité et un de chaque liste de la minorité) plus un membre de l'Association Changéenne pour le Cadre de Vie et l'Environnement et un membre de l'Association des Voyageurs 72.
3. De préciser que ce Comité Consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur toute question concernant l'habitat des gens du voyage.
4. Que sa composition est revue chaque année par le Conseil Municipal qui peut être amené à la modifier ou à non renouveler ce Comité Consultatif.

Adopté à l'unanimité.

Messieurs BLOTTIÈRE et LANGOULANT représenteront les deux listes de la minorité. Les membres de liste majoritaire seront désignés ultérieurement.

6°) PERSONNEL COMMUNAL : BESOIN SAISONNIER – RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE – 2^{ème} CLASSE

Conformément à l'Article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, afin de compléter pour des besoins saisonniers, l'équipe des agents chargés des Espaces Verts, Monsieur le Maire propose le recrutement d'un adjoint technique 2^{ème} classe temporaire pour une durée de 6 mois. Celui-ci sera rémunéré sur l'indice brut 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe.

Les dépenses seront imputées au chapitre 64 du Budget Primitif 2008.

Adopté à l'unanimité.

7°) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DE 2^{ème} CLASSE – ANNUALISATION

• Poste de Madame CHANROUX Sylviane :

Le temps de travail de Madame CHANROUX Sylviane, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} Classe, est actuellement de 23 h/semaine. Elle effectue depuis Septembre 2007 la surveillance de la sortie des Ecoles, Rue de la Juiverie, à raison de 1 heure par jour scolaire. Cet agent souhaite que ces heures complémentaires soient annualisées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail de Madame CHANROUX Sylviane de 23 h/semaine à 26 heures/semaine à compter du 1^{er} Juin 2008.

• Poste de Madame PASTEAU Chantal :

Le temps de travail de Madame PASTEAU Chantal, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} Classe, est actuellement de 23 h/semaine. Elle effectue depuis Janvier 2008 l'entretien des parties communes du Pôle Santé Changéen à raison de 5 h par semaine. Cet agent souhaite que ces heures complémentaires soient annualisées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail de Madame PASTEAU Chantal de 23 h/semaine à 28 heures/semaine à compter du 1^{er} Juin 2008.

Adopté par 27 voix (Mme PASTEAU et M. CHANROUX n'ont pas pris part au vote).

8°) CONVENTION VILLE DE CHANGÉ / ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL FRANÇOIS RABELAIS : AVENANT N° 2 -2008 :

Le 30 Janvier 2004, une convention de partenariat et d'objectifs avait été signée entre la Commune et le Centre Rabelais. Cette convention précisait la politique sociale et culturelle que le Centre Rabelais avait mission de mettre en œuvre ainsi que son financement.

Depuis le 1^{er} Janvier 2008, les compétences Enfance Jeunesse ont été transférées à la Communauté de Commune du Sud-Est du Pays Manceau.

Cette convention est depuis scindée en 2 conventions :

- Convention d'objectifs et de financement de la fonction globale et coordination (pilotage et logistique)
- Avenant à ladite convention définissant les activités financées par la Ville de Changé :
 - accueil du public et des services sociaux
 - petite enfance (- de 3 ans) : multi accueil

- animations tous publics : programmation culturelle et animations locales
- vie locale : accueil de la vie associative et gestion des salles polyvalentes du Rabelais

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

9°) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2008 : ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :

L'Association de Gymnastique Volontaire désire acquérir du matériel de sonorisation. Elle sollicite auprès de la Commune une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur allouer une subvention exceptionnelle de 500 € représentant la moitié du coût de leur investissement.

La dépense sera imputée au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

Adopté par 25 voix et 4 abstentions.

10°) GARDERIES PÉRISCOLAIRES – TARIFS 2008-2009

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des garderies périscolaires, ceux-ci n'ayant pas été revalorisés depuis Septembre 2005.

A compter du 1^{er} Septembre 2008, les tarifs seraient les suivants (revalorisation 2 %) :

- Garderie du matin : 7 h 30 – 9 h : 1,15 €
- Garderie du soir : 16 h 30 – 18 h 30 : 1,30 €
- ½ heure du matin ou du soir : 0,52 €

Tout dépassement d'horaire après 18 h 30 sera facturé 1,30 € par ¼ d'heure commencé.

Adopté à l'unanimité.

11°) RÉGIE DE TRANSPORT – TARIFS 2008-2009

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la Régie de Transport comme suit :

A compter du 1^{er} Juillet 2008 :

- carte annuelle quelque soit le nombre d'enfants, quotient < 6 935 €(2007 : 6 800 €) : 17,35 € (2007 : 17,00 €)
- carte annuelle scolaire familiale, quotient > 6 935 €(2007 : 6 800 €)
 - 1 enfant 34,70 €(2007 : 34,00 €)
 - 2 enfants et + : 51,00 €(2007 : 50,00 €)
- ticket vendu à l'unité : 1,45 €(2007 : 1,40 €)
- ticket vendu par 10 : 7,15 €(2007 : 7,00 €)

- prix au kilomètre (avec chauffeur) pour les écoles, collèges, Associations Changéennes) : 1,45 €(2007 : 1,40 €)
- prix au kilomètre pour les transport des Elus de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau : 1,45 €(2007 : 1,80 €) + 17,35 €(2007 : 17,00 €) de l'heure pour la prestation du chauffeur

Adopté à l'unanimité.

12°) LOCATION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST DU PAYS MANCEAU DE VÉHICULES DE TRANSPORT : FIXATION DES TARIFS :

Depuis le 1^{er} Janvier 2008, la compétence Enfance-Jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes. Celle-ci utilise le car scolaire ainsi que le minibus pour le déplacement des enfants dans le cadre des activités liées à l'Enfance-Jeunesse.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer à la Communauté de Communes le coût des déplacements commune suit :

- Minibus 9 places : Gratuit jusqu'à 5 000 km par an et 0,55 €du km au-delà – sans chauffeur – le carburant étant à la charge de la Communauté de Communes ;
- Car 55 places : 1, 45 du km (avec carburant) + 17,35 € de l'heure pour la prestation du chauffeur.

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} Juillet 2008.

Adopté à l'unanimité.

13°) BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES – ANNÉE 2007

Conformément à la Loi n° 95-1276 du 8 Février 1995, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2007.

1) Acquisitions

Bâtiment et terrain : 7 rue de l'Epau – cadastrés AA n° 45 : 1 745 m².

Prix d'acquisition : 334 800 €- Destination : cabinet médical.

Terrain : ancien RD 92 – cadastré BB n° 129 – 6 005 m² – piste moto.

Prix d'acquisition : 1 € symbolique - Destination : revente à l'Etat.

Terrain : cadastré AC n° 450 – 104 m² – rue des Anémones : échange Roboam sans soulte

2) Cessions

Terrains :

- Délaisés zone artisanale des Ravalières

- cadastré AV n° 641 – 1 205 m² – Acquéreurs : M et Mme SMICHT - prix de vente : 1 831,60 €

- cadastré AV n° 639 – 1 170 m² – Acquéreurs : M et Mme ALEXANDRE - prix de vente : 1 778,40 €

- cadastré AV n° 438 – 914 m² – Acquéreurs : M et Mme TOUCHARD - prix de vente : 1 389,28 €

- Terrain cadastré BD n° 10 – 15 m² – Le Petit Pavillon - Acquéreur Mme PEREZ – prix de vente : 30 €

- Terrain cadastré AC n° 446 – 42 m2 – rue des Anémones - Acquéreur Mme ROBOAM – prix de vente : échange sans soulte
- Terrain cadastré AC n° 447 – 41 m2 – rue des Anémones – Acquéreur : Mme ROBOAM – prix de vente : échange sans soulte
- Terrain cadastré AT n° 458 – 2 050 m2 – Boyère – Acquéreur : SA LE FOYER MANCEAU - prix de vente : 1 €symbolique
- Terrain cadastré AT n° 457 – 2 050 m2 – Boyère – Acquéreur : SA LE FOYER MANCEAU - prix de vente : 1 €symbolique
- Terrain cadastré AT n° 81 – 812 m2 – Les Rodiveaux - Acquéreur : M et Mme SEGUIN - prix de vente : 25 206 €
- Terrain cadastré AT n° 201 – Collège rue Jacques Peletier - Acquéreur DÉPARTEMENT - prix de vente : 15 €
- Terrain cadastré AW n° 15 – 12 445 m2 – ZA de la Chenardière - Acquéreur : Communauté de Communes du Sud-est du Pays Manceau - prix de vente : 41 070 €
- Terrain cadastré AT n° 456 – 1 052 m2 – Boyère - Acquéreur : Communauté de Communes du Sud-est du Pays Manceau - prix de vente : 5 649,24 €
- Terrain cadastré AT n° 456 – 1 052 m2 – Boyère - Acquéreur : Communauté de Communes du Sud-est du Pays Manceau - prix de vente : 5 649,24 €
- Terrain cadastré BB n° 128 – 1 083 m2 – Surplus ancien RD 92 - Acquéreur : SAS MINIER BÉTON - prix de vente : 812 €
- Terrain cadastré AA n° 223 – 60 m2 – ZAC de la Tannerie - Acquéreur : Mme DÉCHÈVRE - prix de vente : 1 €symbolique - rétrocession SEM (régularisation)
- Terrain cadastré AA n° 225 – 84 m2 – ZAC de la Tannerie - Acquéreur : Mme DÉCHÈVRE - prix de vente : 1 €symbolique - rétrocession SEM (régularisation)
- Terrain cadastré AA n° 229 – 6 m2 – ZAC de la Tannerie - Acquéreur : Mme DÉCHÈVRE - prix de vente : 1 €symbolique - rétrocession SEM (régularisation)

Adopté à l'unanimité.

14°) RAPPORT 2007 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A - INDICATEURS TECHNIQUES

Nombre d'habitations raccordées à la station d'épuration : 1 350 (2 900 équivalents habitants)

Capacité de cette station : 4 200 équivalents habitants

Nombre d'habitations avec un système d'assainissement non collectif : 880

B - INDICATEURS FINANCIERS

1. Tarifs de l'assainissement

<u>Redevance d'Assainissement</u>	2006	1,35 € H.T. le m ³
	2007	1,38 € H.T. le m ³
<u>Redevance de Raccordement</u>	2006	1 535,00 € H.T.
	2007	1 566,00 € H.T.

2. Prix de Revient

<u>Rémunération du service - redevance d'assainissement</u>		
1er semestre	84 737 m ³ x 1.35	= 116 937,06 €
2è semestre	85 530 m ³ x 1.38	= <u>118 031,40 €</u>
		234 968,46 € H.T.

Redevance de branchements

$$\begin{aligned} 1\ 566,00 \times 22 &= 34\ 442,00 \text{ €} \\ 1\ 535,00 \times 01 &= \underline{1\ 535,00 \text{ €}} \\ &= \mathbf{35\ 977,00 \text{ € H.T.}} \end{aligned}$$

Prime d'Épuration = **11 647,00 €**

Prix de Revient au m³ :

$$\frac{\text{Dépenses Exploitation}}{M^3 \text{ consommés}} = \frac{304\ 715,30}{170\ 267} = 1,79 \text{ €}$$

Les comptes d'exploitation s'équilibrent avec un bénéfice de 74 688,03 € s'expliquant par les redevances de branchements et l'excédent 2006 de 63 095,42 €.

La T.V.A. est gérée par le Receveur et s'équilibre en dépenses et recettes.

Les dépenses de fonctionnement et d'emprunts se stabilisent, en frais de personnel, amortissements des biens et remboursement d'emprunts

	2006	2007
Frais de Personnel	47 904,02 €	42 917,89 €
Amortissements	159 510,47 €	159 929,20 €
Annuités - Remboursements des emprunts	98 292,95 €	114 217,26 €

3. Facturation

Voir modèle ci-joint.

4. Investissements réalisés en 2007

- ◆ Renforcement du réseau diamètre 250 le long du Gué Carré par un diamètre 400
70 808,76 €
- ◆ Poste de relèvement de la Chenardière 1 250,00 €
- ◆ Réhabilitation Rues Louison Bobet et Jules Verne 1 913,62 €
- ◆ Boyère 63 022,86 €
- ◆ Station épuration 815 306,66 €

5. Travaux programmés en 2008

- ◆ Travaux de raccordement de quelques maisons individuelles et du groupe scolaire primaire de l'Épau suite à sa réhabilitation 55 248,00 €
- ◆ Station épuration 200 000,00 €

MODÈLE DE FACTURE DU
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

au 1er Janvier 2007

120 m ³ x 1.38	165,60
+ T.V.A. 5,50 %	<u>9,11</u>
	174,71 €TTC

au 1er Janvier 2008

120 m ³ x 1.40	168,00
+ T.V.A. 5,50 %	<u>9,24</u>
	177,24 €TTC

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité.

15°) RAPPORT 2007 – SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A - INDICATEURS TECHNIQUES

Nombre d'habitations avec un système d'assainissement non collectif : 880

Nombre d'assainissement non collectifs réhabilités et gérés par le budget : 274

B - INDICATEURS FINANCIERS

1. Tarifs de l'assainissement

Redevance d'Assainissement

2006

*Communauté de Communes de Sud-Est du Pays
Manceau*

2007

*Communauté de Communes de Sud-Est du Pays
Manceau*

2. Prix de Revient

Rémunération du service -

Participation de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau : 500,00 €

Coût facturé à la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau : 350,00 €

Les comptes d'exploitation s'équilibrent avec un excédent de 9 348,94 € avec une subvention d'équilibre communale de 67 000,00 € s'expliquant par un nombre trop faible d'installations et l'amortissement important des travaux.

La T.V.A. est gérée par le Receveur et s'équilibre en dépenses et recettes.

Au 1er janvier 2006, la commune de Changé a transféré à la communauté de communes de

Sud-Est du Pays Manceau le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ne gardant que les amortissements des emprunts et des installations.

	2006	2007
<i>Frais de Personnel</i>	18 595,85 €	483,78 €
<i>Amortissements</i>	60 076,97 €	59 768,18 €
<i>Annuités - Remboursements des emprunts</i>	44 571,67 €	45 430,42 €

3. Facturation

Transféré à la Communauté de Communes de Sud-Est du Pays Manceau.

4. Investissements réalisés en 2007

- ◆ Rien de programmé en investissements

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité.

16°) ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L.2121-29 et L.2343-1,

Vu les états produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Receveur Municipal,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Receveur Municipal et que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accepte d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Budget Assainissement Collectif :

- Titre 900016000756 : 4,61 €
- Titre 900016000757 : 5,88 €
- Titre 900037000772 : 4,75 €
- **Total** : **15,24 €**

Adopté à l'unanimité

17°) TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

En application de l'Arrêté Préfectoral n° 08 / 1258 du 26 Mars 2008, Monsieur le Maire propose un tirage au sort de 12 électeurs en vue de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés pour l'année 2009.

Ont été tirées au sort les personnes dont les noms suivent :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - PICOULEAU François | « Chefraison » |
| - WILLIAMEY Robert | 10, Rue Jean-Jacques Rousseau |
| - BESSIÈRE Pascal | 4, Allée de Touraine |
| - DELUME Claude | 4, Allée François Villon |
| - GALLOIS Georgette, Epouse ANDRIOT | 13, Allée des Hirondelles |
| - LE ROUX Geneviève, Epouse FIAMMENGHI | 48, Rue d'Yvré l'Evêque |
| - FURON Paulette, Epouse POTTIER | « L'Epagneul » |

- VERRIER Evelyne, Epouse BIGOT	2, Place Victor Hugo
- DEROO Emilie	2, Allée des Roitelets
- VAUCELLE Gérard	8, Impasse Louis Rosier
- HEUZÉ Robert	19, Rue des Primevères
- VAUCELLE Yvette, Epouse PICHON	31, Route de Parigné l'Evêque

18°) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le mandat des élus siégeant à la commission d'évaluation des charges transférées a pris fin avec celui des élus municipaux.

Le Conseil Communautaire a reconduit une représentation de 2 élus par commune, l'un d'entre eux doit être délégué communautaire titulaire ou suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner comme membre de la commission d'évaluation des charges transférées les conseillers municipaux suivants :

Bernard CHIRINO – Philippe RIBOT.

Adopté à l'unanimité.

19°) SINISTRE DE LA BIRMANIE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Suite au passage du cyclone Nargis Vendredi 2 Mai dans le sud de la Birmanie, la situation des populations est très préoccupante. Le bilan humain est très lourd et des millions de personnes sont sinistrées.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros. Cette subvention sera versée à l'Association Action contre la faim, 4 rue Niepce 75662 Paris.

La dépense sera imputée au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

Adopté à l'unanimité.

20°) CRÉATION DE TROIS EMPLOIS OCCASIONNELS :

Afin de faire face aux congés annuels du personnel communal affecté aux ménages des écoles primaires et maternelles et au service de la restauration scolaire pendant les centres aéré de Juillet et d'Août d'une part, et dans l'attente du remplacement au restaurant scolaire de Mme PROVOST Monique qui part à la retraite le 1^{er} Juillet 2008 , d'autre part,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} Juin 2008, trois emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe pour des besoins occasionnels.

- Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, notamment son Article 3, alinéa 2,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Décide de créer à compter du 1^{er} Juin 2008 trois emplois d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps incomplet, pour une durée maximum de 3 mois, non renouvelable.

Ces trois agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, indice brut 281, au prorata de leur temps de travail.

Adopté à l'unanimité.

21°) DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA DÉFENSE :

La circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 a instauré la mise en place d'une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge de questions de défense dans chaque Commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée - Nation et qu'il est, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités préfectorales et militaires du département.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner : Bernard CHIORINO.

Adopté à l'unanimité.

22°) AFFAIRES DIVERSES

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire :

Vu l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 7 Avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

- Droit de préemption urbain :

La Commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

- <u>Terrains bâtis :</u>		
1, Impasse des Roses	AC n° 248	457 m ²
18, Route du Tertre	AV n° 418	2 551 m ²
Rue Jacques Peletier	AT n° 465	926 m ²
14, Impasse Hautéclair	AC n° 60	360 m ²
- <u>Terrains non bâtis :</u>		
49, Route de la Californie	BD n° 321	1 036 m ²
Le Champ du Guignier	BD n° 322	578 m ²
La Sapinière du Champ du Bourg	BD n° 323	2 391 m ²

23°) QUESTIONS DIVERSES

Les Elus de la liste « Rassembler pour Changé » ont posé les questions suivantes :

1°) *Ou en êtes-vous dans votre réflexion concernant les extra-municipaux ?*

Réponse :

Des comités consultatifs seront créés (voir point n° 4 de la présente réunion).

2°) *Lors du vote du budget 2008, les élus d'opposition figurant sur votre liste ont voté contre ce budget. A quand le vote d'un budget préparé par votre équipe ?
Utiliserez-vous seulement des DM ou ferez-vous un BS ?*

Réponse :

Des décisions modificatives ou un budget supplémentaire seront présentés au Conseil Municipal au 4^{ème} trimestre 2008.

3°) *Monsieur le Maire, nous n'avons pas reçu le courrier concernant l'utilisation du Dindo pour y tenir des réunions. Quand pensez-vous nous le faire parvenir ?*

Réponse :

Monsieur le Maire attend un courrier indiquant les jours et horaires d'utilisation du Dindo. A la réception de ce courrier, une réponse sera faite.

4°) *Quelle est votre position concernant l'accueil des enfants les jours de grève dans nos écoles ?*

Réponse :

La Municipalité n'assurera pas l'accueil des enfants lors des jours de grève des enseignants. L'éducation scolaire relève de l'Etat et donc l'accueil doit être assuré par celui-ci, sauf si une loi l'imposait aux Communes.

5°) *Quel est l'impact du passage à la comcom de l'enfance – jeunesse sur le choix et le nombre de camps d'ados pour cet été ?*

Réponse :

Cette année, il est prévu moins de destination car toutes n'ont pas très fonctionné l'an passé. Par contre, il y a autant de places que l'an passé. Le choix des destinations est fait par l'équipe responsable de ce domaine au Centre Rabelais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

SOMMAIRE :

- 1°) COMMISSIONS COMMUNALES : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA LISTE D'UNION COMMUNALES (J. DESBORDES)
- 2°) MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 3°) COMITÉ DE JUMELAGE : NOUVELLE ELECTION DES MEMBRES DE DROIT
- 4°) CRÉATION DE COMITÉS CONSULTATIFS
- 5°) CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF CONCERNANT L'HABITAT DES GENS DY VOYAGE
- 6°) PERSONNEL COMMUNAL : BESOIN SAISONNIER – RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE – 2^{ème} CLASSE
- 7°) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DE 2^{ème} CLASSE – ANNUALISATION
- 8°) CONVENTION VILLE DE CHANGÉ / ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL FRANÇOIS RABELAIS : AVENANT N° 2-2008
- 9°) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2008 : ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
- 10°) GARDERIES PÉRISCOLAIRES – TARIFS 2008-2009
- 11°) RÉGIE DE TRANSPORT – TARIFS 2008 – 2009
- 12°) LOCATION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST DU PAYS MANCEAU DE VÉHICULES DE TRANSPORT : FIXATION DES TARIFS
- 13°) BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES – ANNÉE 2007
- 14°) RAPPORT 2007 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 15°) RAPPORT 2007 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- 16°) ADMISSION EN NON-VALEUR
- 17°) TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES
- 18°) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 19°) SINISTRE DE LA BIRMANIE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- 20°) CRÉATION DE TROIS EMPLOIS OCCASIONNELS
- 21°) DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA DÉFENSE
- 22°) AFFAIRES DIVERSES

Droit de préemption urbain

23°) QUESTIONS DIVERSES

- 1) Extra-municipaux
- 2) Budget 2008
- 3) Utilisation du Dindo
- 4) Accueil des enfants les jours de grève dans les écoles
- 5) Passage à la comcom de l'enfance – jeunesse

Ont signé les membres présents et représentés :

Mmes et MM. :

GEORGES

BOYER

RENAUT

RIBAUT

CHIORINO

PAULIN

PASTEAU G.

ALLAIN

LE COQ

POTEL

MARTIN B.

DESBORDES

PASTEAU D.

DAVID

GRAFFIN

STRÉE

CHANROUX

ROTTIER

ROUSSEAU

LANGOULANT

MARTIN L.

BLOTTIÈRE

GALLOUX

AUGER

BLIN

DE ST RIQUIER